

**de la Communauté de Communes
DE LA VALLEE D'OSSAU
4 Avenue des Pyrénées – ARUDY**

DELIBERATION n°2013/69

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	29

L'An deux mille treize et le jeudi 24 octobre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, légalement convoqué le 17 octobre 2013, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Pachou à ARUDY, sous la présidence de M. Francis COUROUAU, Président de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau.

Présents titulaires : M. CAMBOT, SARTHE, AUSSANT, DOUMECQ, BELESTALABOURDETTE, LOURTEIG, CAMBILHOU, GOMEZ, LAJOURNADE, PAROIX, MARTIN, CARRERE, CARRERE-GEE, MASONNAVE, MIGNE, CASAU, CASADEBAIG Robert, SACAZE, SARRAILH, GASSIE, SANZ, BOUSQUET, BOUSSOU, PASQUINE, COUROUAU et Mesdames CLAVIER, MOURTEROT, HELIP, SOULE, GANTCH, CASENAVE, TOUTU, LAMOURE et MOUNAUT Marie-Josée..

Présent(s) suppléant(s) : M. MOUNAUT Pierre.

M. TEXIER donne procuration à Mme GANTCH

Secrétaire de séance : M. DOUMECQ

OBJET : TOURISME - Création d'un emploi permanent d'attaché territorial au Syndicat Mixte du Pays d'Oloron Haut-Béarn

Le conseil du Syndicat Mixte du Pays d'Oloron Haut Béarn, lors de sa séance du 16 juillet 2013, a approuvé une fiche de poste d'un emploi d'attaché territorial dédié à l'animation tourisme. Il sollicite la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau, EPCI membre, afin qu'elle délibère sur la création de ce poste.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,
(ABSTENTION : 7 VOIX, POUR : 16 voix, CONTRE : 13 voix)

ACCEPTE la création d'un emploi permanent.



Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Francis COUROUAU

REÇU

le 28 OCT. 2013

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON ST^M MARIE